

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00323
Numéro SIREN : 881 514 152
Nom ou dénomination : 2G.REST

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2022 sous le numéro de dépôt 13436

2G.REST
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 3 000 €
Siège social : 186, Rue Denis SOULIER
84 700 SORGUES
RCS : AVIGNON 881 514 520

PROCES-VERBAL
DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

L'an deux-mille-vingt-deux,

Le 30 Juin,

A 20 heures,

Je soussigné GENIN Gérard, agissant en qualité de Président et d'unique actionnaire de la société 2G.REST, après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prends les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la Présidence,
- l'affectation des résultats dudit exercice,
- la constatation des conventions visées par l'article L223-19 du code du commerce,
- questions diverses,
- le pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 10 516,42 €. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

Il approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices et des produits non imposables assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant respectivement à 15 € et 30 000 €, ainsi que l'impôt correspondant de 0 €.

En conséquence, il donne quitus à la Présidence de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de 10 516,42 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	10 516,42 €
A	
Autres Réserves Facultatives	10 516,42 €

G. G

Le montant cumulé du poste « Autres réserves facultatives » s'élèvera à 43 060,99 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de + 46 360,99 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L223-19 du Code du Commerce ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

L'actionnaire unique précise qu'en application de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions visées à l'article L223-19 du Code du Commerce seront portées au registre des décisions de l'actionnaire unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, l'actionnaire unique a dressé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

GENIN Gérard

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GENIN Gérard', written in a cursive style. The signature is positioned below the typed name.

2G.REST
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 3 000 €
Siège social : 186, Rue Denis SOULIER
84 700 SORGUES
RCS : AVIGNON 881 514 520

POUVOIR

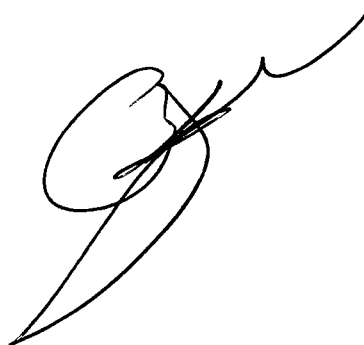
Je soussigné GENIN Gérard,
Demeurant : 186, Rue Denis Soulier – 84700 SORGUES

Agissant en qualité de Président et Actionnaire Unique de la société 2G.REST SAS,

Donne par la présente, pouvoir à Monsieur RODRIGUEZ José, collaborateur - associé de l'A.G.R.E.C., société d'Expertise Comptable, 380, Route de Caumont – 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE, de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce d'Avignon tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Sorgues,
Le 30 Juin 2022



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société 2G.REST		186 RUE DENIS SOULIER	
SIRET	8 8 1 5 1 4 1 5 2 0 0 0 1 9	84700 SORGUES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées RESTAURANT Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Déficit 19 469

Bénéfice imposable à 15% Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: A.G.R.E.C SARL 380 Route de Caumont 84800 L ISLE SUR LA SORGUE Tél: 04 90 20 73 78

Nom et adresse du conseil: COPIE CERTIFIÉE ET CONFORME À L'ORIGINAL LE PRÉSIDENT

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant: Date: 27/04/2022 Lieu: SORGUES Qualité et nom du signataire: Président Signature: GENIN Gérard

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise Société 2G.RESTdu 01/01/2021Adresse 186 RUE DENIS SOULIER 84700 SORGUESau 31/12/2021**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :** v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire GENIN Gérard Président		A <u>SORGUES</u> le <u>27/04/2022</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise		Société 2G.REST			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		186 RUE DENIS SOULIER			84700 SORGUES			
Numéro SIRET *		8 8 1 5 1 4 1 5 2 0 0 0 1 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2			Durée de l'exercice précédent * 9			
					Exercice N clos le			
					3 1 1 2 2 0 2 1			
					Exercice N-1 clos le			
					3 1 1 2 2 0 2 0			
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	2 339	016	780	1 559		
	Immobilisations corporelles *	028	13 044	030	1 762	11 282	2 272	
	Immobilisations financières * (1)	040	16 100	042		16 100		
	Total I (5)	044	31 483	048	2 542	28 941	2 272	
	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 000	052		3 000	2 050	
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		1 263		
	Autres * (3)	072	2 504	074	2 504	23 125		
Valeurs mobilières de placement	080		082					
Disponibilités	084	21 945	086		21 945	16 080		
Charges constatées d'avance *	092	61	094		61	24		
Total II	096	27 510	098		27 510	42 542		
Total général (I+II)	110	58 993	112	2 542	56 451	44 814		
PASSIF					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			3 000	3 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			300			
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131			32 545			
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136			10 516	32 845		
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142			46 361	35 845		
	Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			885	4 339		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	5 365		9 205	4 631		
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176			10 090	8 969		
Total général (I + II + III)	180			56 451	44 814			
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	31 483		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					
		Société 2G.REST		13 1 1 2 2 0 2 1						13 1 1 2 2 0 2 0					
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Néant					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		11 846		12 222				
	Production vendue	biens			215		214		160 024		113 098				
		services *			217		218				2 000				
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222								
	Production immobilisée *						224		2 250		1 489				
	Subventions d'exploitation reçues						226		30 000		20 000				
	Autres produits						230		97		2				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		204 217		148 811				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		7 338		6 364			
Variation de stock (marchandises) *						236									
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		73 518		50 567					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		(950)		(2 050)					
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242		51 696		30 299					
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		493		244		1 827		486			
Rémunérations du personnel *						250		40 382		23 029					
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		11 235		4 356					
Dotations aux amortissements *						254		2 612		645					
Dotations aux provisions						256									
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259				262		149		4			
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260				*							
Total des charges d'exploitation (II)						264		187 807		113 700					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		16 410		35 112					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						(III)		280						
	Produits exceptionnels						(IV)		290						
	Charges financières						(V)		294						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				(VI)		300		5 894			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348											
Impôts sur les bénéfices *						(VII)		306		2 267					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		10 516		32 845					
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		10 516		314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318								
	Provisions non déductibles *						322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				330		15						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						251		249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997								
	Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexies A)		986		Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)		989		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)							
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer		344		Créance due au report en arrière du déficit		346		350			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993		Zone de développement prioritaire (44 septies)				30 000			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354		19 469					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356								
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat						360								
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372		19 469					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagat Quenan

Désignation de l'entreprise : Société 2G.REST

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410		412	2 339	414		416	2 339	416	2 339		2 339
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	4 748	444		446	4 748	446	4 748		4 748
	Installations générales agencements divers	450		452	3 797	454		456	3 797	456	3 797		3 797
	Matériel de transport	460	2 917	462	4 500	464	2 917	466	4 500	466	4 500		4 500
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		476			
Immobilisations financières		480		482	16 100	484		486	16 100	486	16 100		16 100
TOTAL		490	2 917	492	31 483	494	2 917	496	31 483	496	31 483		31 483
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504	780	506		506			780
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	364	546		546			364
	Matériel de transport	550		552	645	554	1 468	556	715	556			1 398
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		566			
TOTAL		570	645	572	2 612	574	715	576	2 542	576	2 542		2 542
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		FIAT DOBLO CARGO A											
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1	2 917	715	2 202		(2 202)								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	2 917	580	715	582	2 202	584	586	(2 202)	581	587	589	589
Plus-values taxables à 19 % (1)				579		Régularisations	590		583		594		595
TOTAL							596	(2 202)	585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise

Société 2G.REST

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst techniques matériel et outillage	730		735	
Inst générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	19 469
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	19 469

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380		
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		18 535
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		15 936
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 2G.REST				Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376	2	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	171 870	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	171 870	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	33	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	2 250	
Subventions d'exploitation reçues				113	30 000	
Variation positive des stocks				111	950	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	64	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	33 297	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)						
Achats				121	94 940	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	23 726	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	1 887	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	149	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	120 702	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	84 465
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	84 465	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	171 870	Effectifs au sens de la CVAE *		
				023	2	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026		
Période de référence		024	01/01/2021	160	31/12/2021	
Date de cessation				186		
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs</small>						

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C G I)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 8 1 5 1 4 1 5 2 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 2G.REST

ADRESSE (voie) 186 RUE DENIS SOULIER

CODE POSTAL 84700 VILLE SORGUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GENIN Prénom(s) Gérard

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 3 000

Naissance : Date 310765 N° Département 84 Commune SORGUES Pays

Adresse : N° 92 Voie Impasse Denis SOULIER

Code postal 84700 Commune SORGUES Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C G I)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 8 1 5 1 4 1 5 2 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 2G.REST

ADRESSE (voie) 186 RUE DENIS SOULIER

CODE POSTAL 84700 VILLE SORGUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			60.59
31/12/2021 ODI ADSTELLAM SAS - L'ADDITION	37.01		
31/12/2021 ODI METRO COTIS° CMR	23.58		
COMPTES DE PASSIF			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 AMENDES ET PENALITES			15.00
23/09/2021 BP CHEQUE NO : 0000193 PV	15.00		
67200000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEU			3 677.00
30/04/2021 BP CHEQUE NO : 0000053 CAPFUN202	1 000.00		
30/04/2021 BP CHEQUE NO : 0000054 CAPFUN202	1 000.00		
30/04/2021 BP CHEQUE NO : 0000055 CAPFUN202	1 000.00		
30/04/2021 BP CHEQUE NO : 0000056 CAPFUN202	1 412.40		
30/04/2021 OD EXT TVA S/SOLDE LOYER 2020		735.40	
67520000 VCEAC - IMMOS CORPORELLES			2 201.67
31/12/2021 ODI Cession / Rebut au 31/12/2021	2 201.67		

A.G.R.E.C. SAS
Audit Gestion Révision
Expertise Comptable
380, Route de Caumont
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
Tel : 04.90.20.73.78
Fax : 04.90.20.73.08

Société d'Expertise Comptable
Inscrite à l'Ordre de Marseille

Monsieur le Greffier du Tribunal
de commerce d'Avignon
2 Bd Limbert – BP 21 063
84 000 AVIGNON CEDEX 9

Le 29/07/2022

Réf. : N° Compte : 41 005 87 / AGREC SAS
2G.REST SASU
R.C.S : AVIGNON 881 514 152
Dépôt des comptes annuels

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, les documents ci-après conformément aux dispositions de l'article 441 du décret du 23 mars 1967, à savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan et compte de résultat) pour l'exercice clos le 31/12/2020,
- le procès-verbal contenant la décision d'affectation du résultat.

Les frais de formalités devront être prélevés sur le compte du cabinet N° 41 005 87.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments les meilleurs.